

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-084-288400039-20250320-025\_013-DE

2025/017

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
**84908 AVIGNON CEDEX 9**

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 mars 2025

**N° 25/013**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mars à dix heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**OBJET : BILAN DES LDG RELATIVES  
A LA PROMOTION INTERNE**

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Martine DURIEU, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Anthony ZILIO.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etait représenté : Monsieur Max RASPAIL a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Le Président expose que suite à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et au décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, les Commissions Administratives Paritaires ne sont plus compétentes pour examiner la candidature des fonctionnaires dans le cadre de la promotion interne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutefois, la loi a confié au Président du Centre de Gestion de Vaucluse l'établissement des listes d'aptitude départementales pour les collectivités affiliées selon les critères définis par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Les LDG relatives à la Promotion Interne ont été définies par arrêté du Président du CDG 84 le 10 avril 2021, suite à la consultation d'un groupe de travail constitué de membres du Conseil d'administration du CDG84, de représentants de collectivités territoriales de différentes strates démographiques et de représentants des organisations syndicales représentées en CAP et en CT, et après avis favorable du Comité technique du CDG 84 et des comités techniques locaux. Elles viennent préciser les points à prendre en compte lors de l'étude des candidatures des agents à la Promotion Interne tels que la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience, la diversité du parcours, les fonctions exercées, la formation...

Les lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 84 sont établies pour une durée de six ans à compter du 10 avril 2021. Elles peuvent faire l'objet d'une révision, en tout ou partie, en cours de période, après avis du Comité Social Territorial du CDG 84 et des Comités locaux.

Le bilan 2023 de la mise en œuvre de ces LDG vous est présenté ci-après. Conformément aux dispositions du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, celui-ci a recueilli un **avis favorable du Comité social territorial en date du 30 mai 2024.**

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-064-28840039-20250320-025\_013-DE

## ➤ SYNTHÈSE DES POSTES OUVERTS A LA PROMOTION INTERNE 2023

FILIERE	GRADE(S)	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
ADMINISTRATIVE	Attaché	8
	Rédacteur avec et sans examen professionnel + rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	13
TECHNIQUE	Ingénieur	1
	Technicien + Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	10
	Agent de maîtrise avec examen professionnel	54
	Agent de maîtrise sans examen professionnel	Pas de quota
SOCIALE	Conseiller socio-éducatif	0
CULTURELLE	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 <sup>ème</sup> catégorie	1
	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	3
	Conservateur du patrimoine	0
	Attaché de conservation du patrimoine	2
	Bibliothécaire	0
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques + Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
POLICE MUNICIPALE	Directeur de Police Municipale	0
	Chef de service de Police Municipale avec et sans examen professionnel	1
SPORTIVE	Conseiller des APS	0
	Educateur des APS + Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	16
ANIMATION	Animateur + Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2

➤ **AGENTS CONCERNES PAR LES DIFFERENTS CRITERES**

LDG	% d'agents concernés
<b>Acquis de l'expérience professionnelle</b>	
Diversité du parcours	
<u>Ancienneté</u>	
Ancienneté dans la FP	100%
Mode d'accès et d'avancement dans le cadre d'emploi actuel (voie du concours, voie de l'examen)	62%
Ancienneté dans les secteurs privé, associatif, organisation européenne ou internationale	34%
<u>Mobilité</u>	
Mutation dans une ou plusieurs collectivités ou autre FP	29%
Mutation interne	29%
<u>Formations suivies au cours des 5 dernières années</u>	
Moins de 5 jours	24%
De 5 à 10 jours	36%
Plus de 10 jours	39%
Diplôme acquis en cours de carrière	7%
<u>Concours</u>	
Présence aux épreuves d'admissibilité d'un concours de la FPT au cours des 6 dernières années	21%
Présence aux épreuves d'admission d'un concours de la FPT au cours des 6 dernières années	4%
Fonctions exercées dans la FP	
<u>Fonctions exercées dans le poste actuel</u>	
Expertise	1 point : 0% 2 points : 1% 3 points : 7,5% 4 points : 33,5% 5 points : 58% 6 points : 0%
Technicité	
Responsabilités	
Polyvalence	
Conditions particulières d'exercice	
DAS supérieures ou égales à 70% du temps de travail	
Encadrement de 1 à 5 agents	32%
Encadrement de 6 à 10 agents	11%
Encadrement de plus de 10 agents/secrétaire de mairie/DGS	21%

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-288400039-20250320-D25\_013-DE

LDG	% d'agents concernés
<b>Activités syndicales</b>	
Représentant du personnel en CAP/CT/CHSCT ou mandat local	6,5%
Mandat départemental, régional ou national	0,7%
<b>Valeur professionnelle</b>	
Résultats professionnels et réalisation des objectifs	71% des agents ont 30 points
Compétences professionnelles et techniques	
Qualités relationnelles	
Capacité d'encadrement/apptitude à s'adapter à un emploi supérieur	
<b>Ordre de priorité</b>	
1 <sup>er</sup> dossier	60%
2 <sup>ème</sup> dossier	21%
3 <sup>ème</sup> dossier	12%
4 <sup>ème</sup> dossier	4%
5 <sup>ème</sup> dossier	2%

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/03/2025  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-004-288400039-20250320-D25\_013-DE

2025/019

➤ **RESULTATS DE L'APPLICATION DES LDG PROMOTION INTERNE EN 2023**

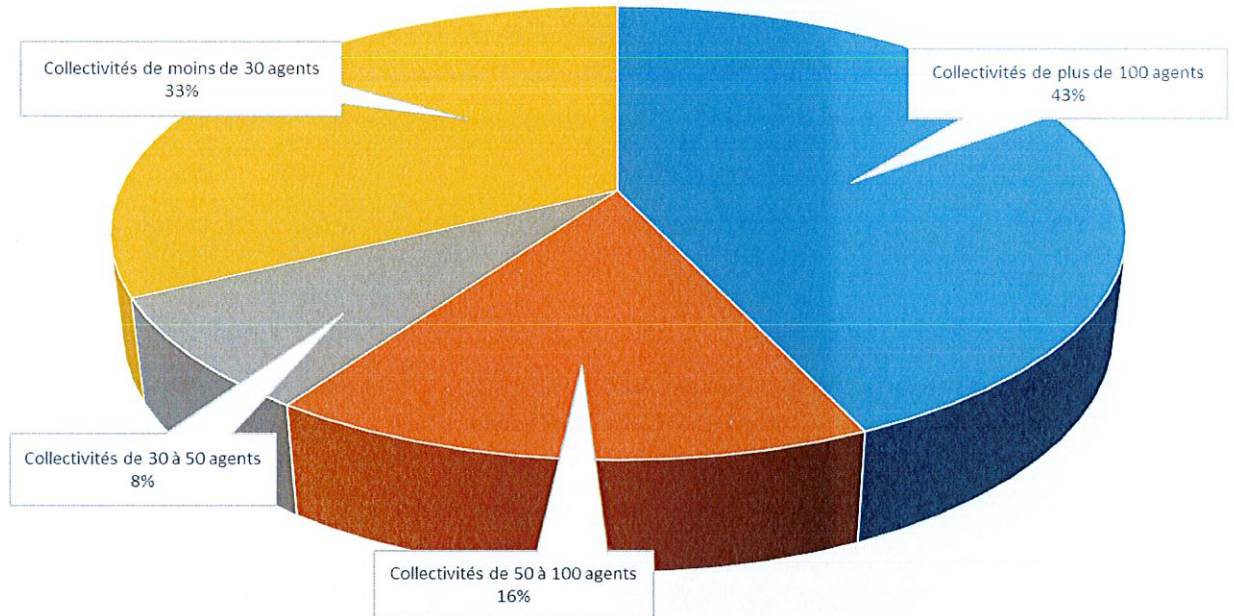
REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

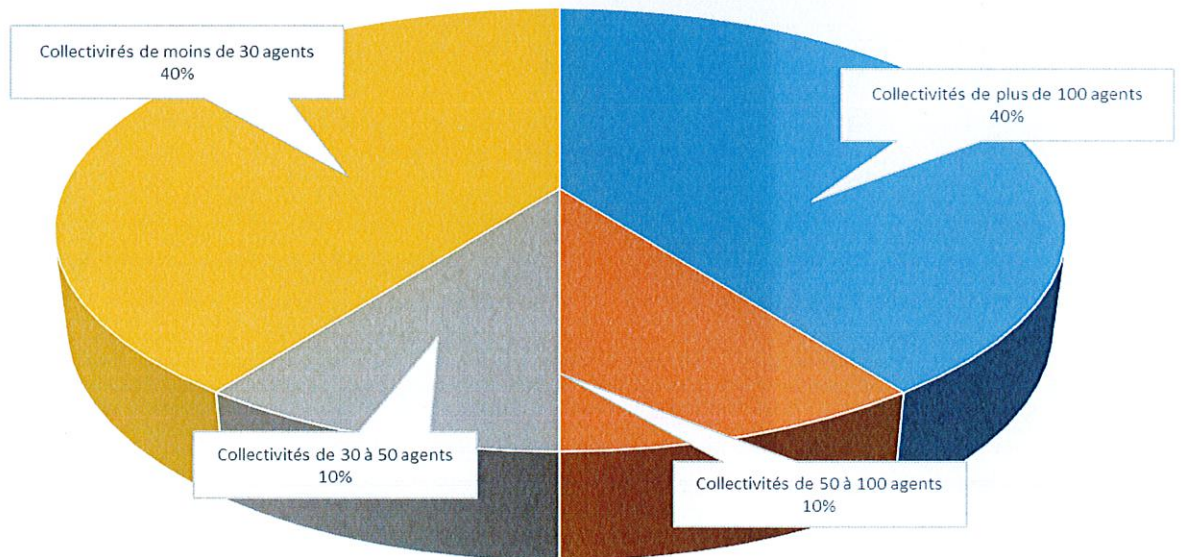
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-288400039-20250320-D25\_013-DE

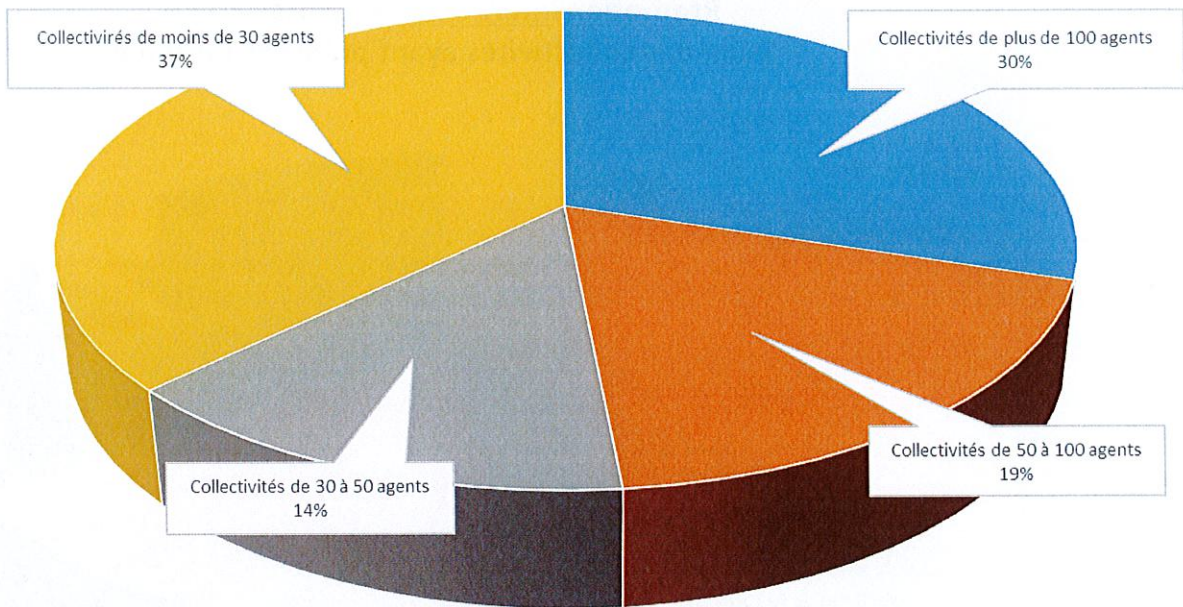
### **Promotion interne de catégorie A** **Taille des collectivités ayant présenté un agent**



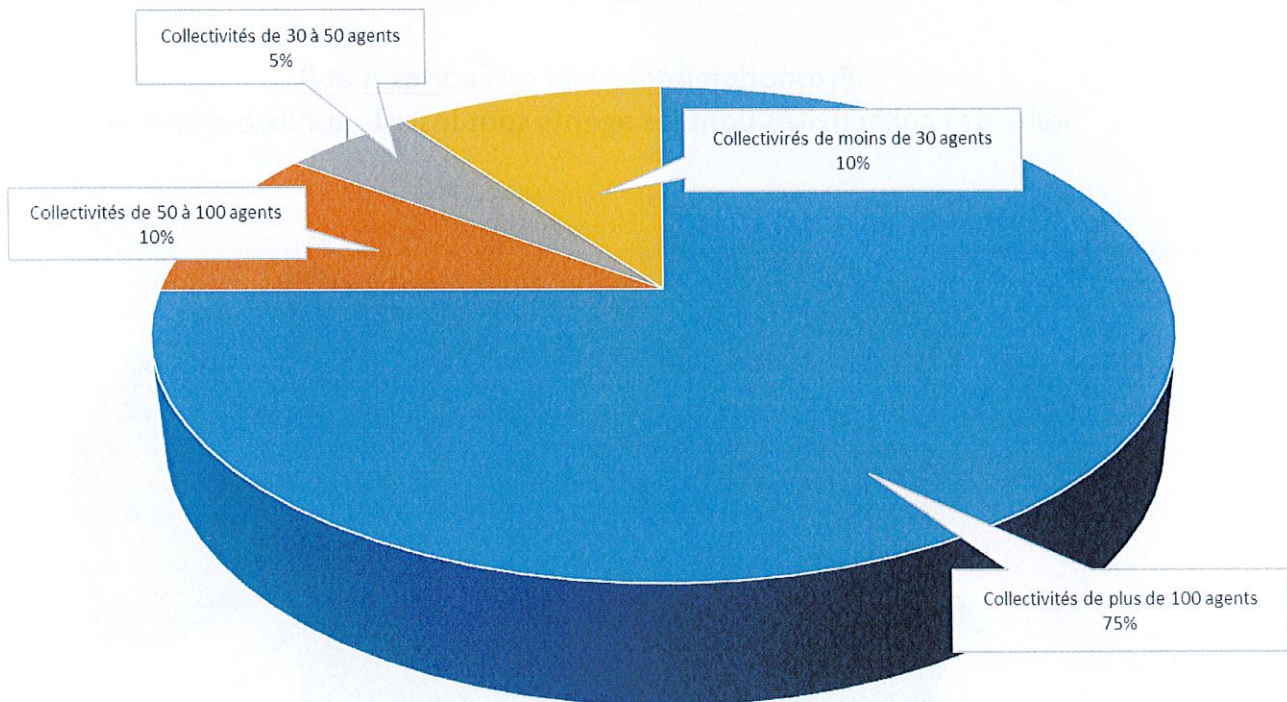
### **Promotion interne de catégorie A** **Taille des collectivités dont les agents sont inscrits sur liste d'aptitude**



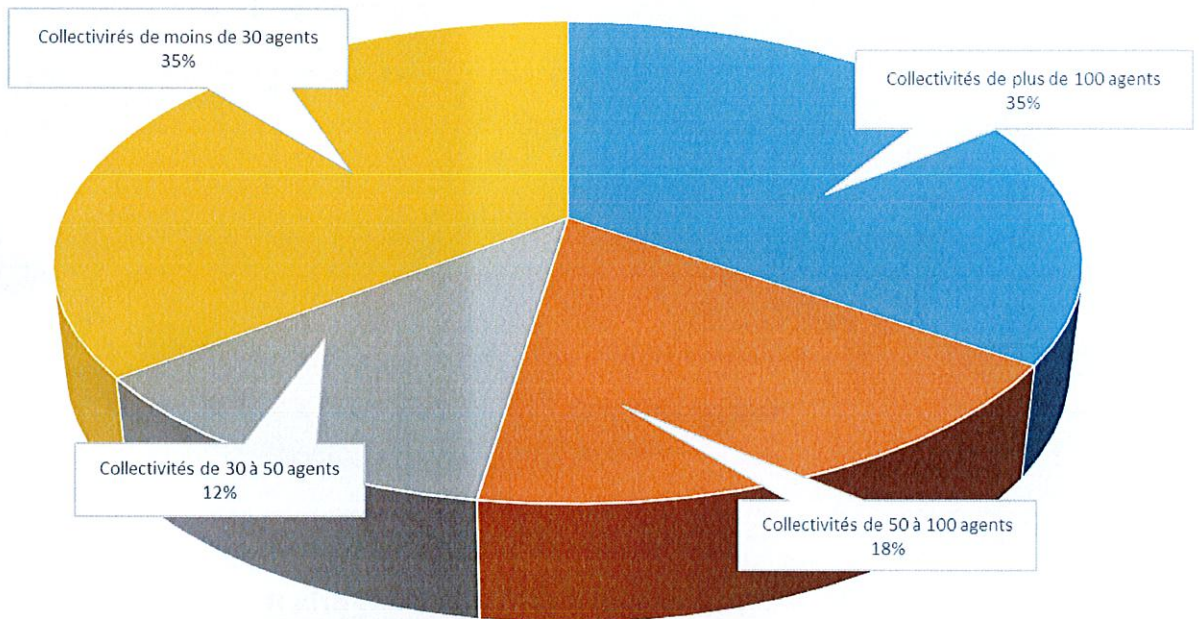
**Promotion interne de catégorie B**  
**Taille des collectivités ayant présenté un agent**



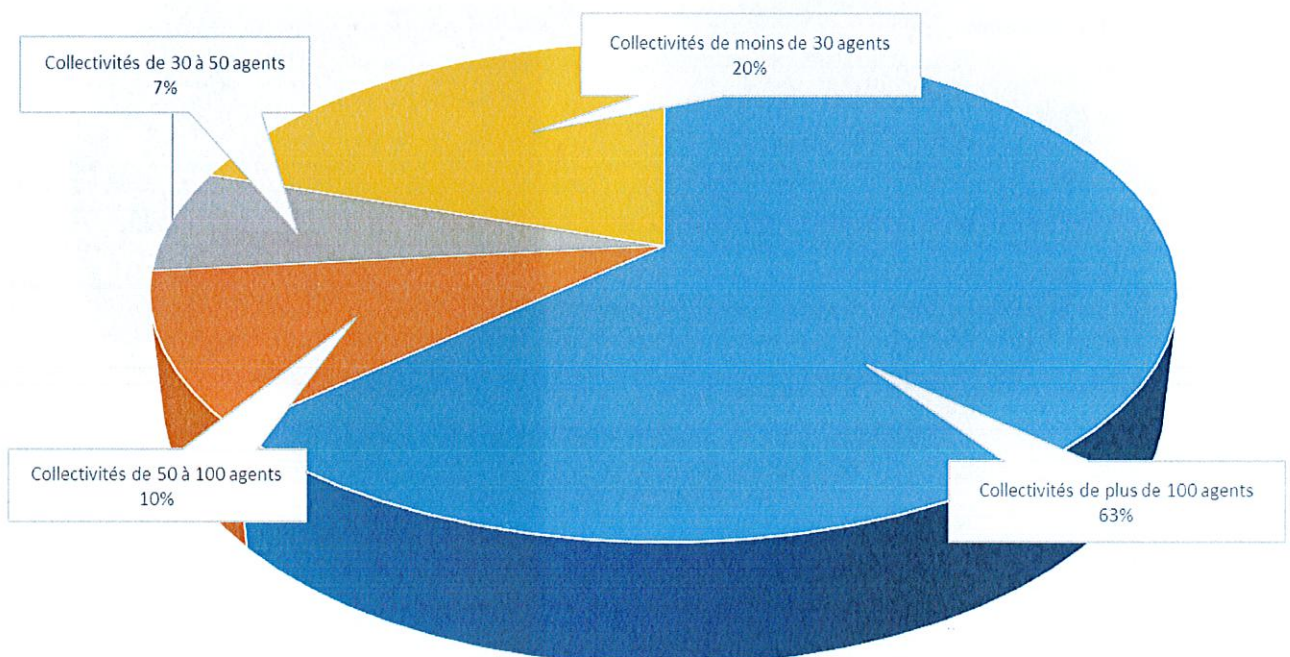
**Promotion interne de catégorie B**  
**Taille des collectivités dont les agents sont inscrits sur liste d'aptitude**



### Promotion interne de catégories A et B Taille des collectivités ayant présenté un agent



### Promotion interne de catégories A et B Taille des collectivités dont les agents sont inscrits sur liste d'aptitude





**SYNTHESE DES RESULTATS :**

L'application des LDG Promotion Interne telles que définies par l'arrêté du Président du CDG 84 du 10 avril 2021 met en évidence :

- Une répartition relativement équilibrée des postes ouverts à la Promotion Interne entre les collectivités de différentes strates démographiques en catégorie A
- Une répartition déséquilibrée, au profit des collectivités de plus de 100 agents, des postes ouverts à la Promotion Interne en catégorie B
- Une répartition globale des postes ouverts à la Promotion Interne déséquilibrée, au profit des collectivités de plus de 100 agents

Le groupe de travail susvisé a été interrogé quant à la nécessité d'une révision des LDG suite à leur mise en œuvre lors des Promotions Internes 2021 et 2022, par le Président du CDG 84, au cours d'une réunion en date du 20 juin 2023. Les collectivités territoriales et établissements publics locaux ont, quant à eux, été sollicités par circulaire en date du 10 janvier 2023. Il ressort de ces consultations et débats, la modification, à la majorité des voix, des Lignes Directrices de Gestion en place.

Le projet de modification des LDG a été présenté pour avis aux membres du Comité social territorial du 26 septembre 2023, puis aux CST locaux qui ont émis un avis favorable. A l'issue de ces consultations, le Président du CDG 84 a arrêté les LDG relatives à la Promotion Interne en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Ces nouvelles LDG seront applicables à compter de la session de promotion interne 2024.

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le CST du 26 septembre 2023,

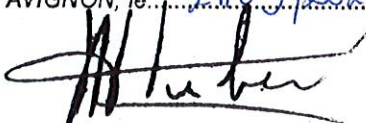
Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

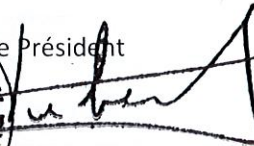
**DÉCIDENT** à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de ce bilan des LDG.

Pour extrait conforme,

**Le Président du**  
Centre de Gestion de la fonction  
Publique territoriale de Vaucluse  
Certifie le caractère exécutoire  
de la présente décision.  
AVIGNON, le 20/03/2025



Le Président  
  
Maurice CHABERT

